

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID : 037-213700727-20240612-DCM\_2024\_085-DE



# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-085

SEANCE DU **MARDI 4 JUIN 2024**

*Le mardi 4 juin 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 22
Nombre de Membres présents : 22	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 6
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Chantal BOISNIER pouvoir à Sophie LAGREE, Marc PLOUZEAU pouvoir à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD pouvoir à Christelle LAMBERT, Hélène BELLUT pouvoir à Eric MAUCORT, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Corinne RUFET pouvoir à Lucile VUILLERMOZ.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Chantal BOISNIER, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Daniel DAMMERY

## Demandes de réduction ou gratuité pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

Dans le cadre du partenariat avec la ville, des réductions ou gratuités de location de la salle Polyvalente (ABC) de l'Espace Rabelais peuvent-être accordées sous certaines conditions. Vous trouverez ci-dessous les demandes pour les locations suivantes :

- L'association « comité de jumelage Chinon-Hofheim » organise l'accueil d'Hofheim dont deux repas les 10 et 12 mai 2024 dans la grande salle de l'espace Rabelais :  
Mise à disposition gracieuse (devis initial de 2056.50 €)
- L'association « fripes douzils Chinonais rugby loisirs » organise un repas le 18 mai 2024 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :  
Réduction pour un devis final de 541.20 € (devis initial de 1298.70 €)
- L'association Ex-Arte organise un concert « Olympique : Hymnes et Airs d'Opéra » le 8 juin 2024 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :  
Mise à disposition gracieuse (devis initial de 1731,40 €)
- Spectacle de danse de fin d'année de N MESTRE le 15 Juin 2024 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :  
Réduction pour un devis final de 1460,90 € (devis initial de 3300,70 €)
- Chorale de l'école Saint Joseph le 18 juin 2024 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :  
Réduction au frais de ménage pour un montant de 108,20 € (devis initial de 1623,20€)
- Représentation des Chorales Primaires le 20 Juin 2024 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :  
Mise à disposition gracieuse (devis initial de 1623,20 €)
- Résidence Cie Fouxfeuxrieux du 30 juin au 03 juillet 2024 dans la grande salle de l'Espace Rabelais :  
Mise à disposition gracieuse (devis initial de 1623,60 €)
- L'ITEP organise un spectacle de danse, musique et chant le 10 juillet 2024 dans la grande salle de l'Espace Rabelais, son spectacle de fin d'année de « l'atelier scénique jeunes » :  
Mise à disposition gracieuse (devis initial de 1623,20 €)

Remarque : Il est à noter que les organisations ont à leur charge le service sécurité incendie (agent SSIAP 1), si cela est nécessaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (6 ABSTENTIONS : Mme BAUDIN et un pouvoir, M. LAPORTE, Mme VUILLERMOZ et un pouvoir, M. DAVIET) :*

*- ACCORDE les demandes de réduction et de gratuité des salles citées ci-dessus.*

Fait à CHINON, le 12 juin 2024

Pour extrait conforme.  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/06/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.